

Donnation parent enfant

Par Tess13, le 29/12/2020 à 18:48

Bonjour, mon père souhaite nous faire une donnation de 100 000 e chacune à notre soeur et moi-même. En a-t-il le droit sans conditions ? Est ce cumulable avec la nouvelle loi faite cause covid ? Merci. Cordialement.